

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 mars 2019



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme CHARRET-GODARD  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX  
**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. BERTHIER (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)  
**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Direction des Musées – Convention de prêt d'œuvres avec la Fondation Gandur pour l'Art

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des projets en lien avec la réouverture du Musée des Beaux-arts, la Direction des Musées a sollicité la Fondation Gandur pour l'Art, association à but non lucratif domiciliée à Genève, dont l'objectif est de préserver, enrichir, exposer et faire rayonner ses collections en Suisse et à l'Étranger.

La collection Beaux-arts de cette fondation compte un peu plus de huit cents œuvres d'art (époque moderne et contemporaine), composées essentiellement de peintures européennes d'après-guerre. La collaboration entre la Ville et la Fondation Gandur pour l'Art consiste à contractualiser un prêt d'œuvres à long terme.

Les conditions financières de ce prêt, pour la Ville, comprennent notamment l'emballage, le transport, les frais de douane, le convoiement, les frais en lien avec du personnel spécialisé ; il n'y a pas de coût de location des œuvres.

Ce prêt serait pour le musée des Beaux-arts et la Ville de Dijon une opportunité de présenter des œuvres majeures et de rayonner plus encore sur un plan national et international.

Dans ce contexte, il vous est proposé de signer une convention de prêt pour cinq ans définissant les modalités de participation et les engagements pris par chacune des parties.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – approuver le projet de convention de prêt à conclure entre la Ville de Dijon et la Fondation Gandur pour l'Art, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 – m'autoriser à signer la convention définitive ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette convention.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**